



## Vente de meubles m'appartenant par ma fille

Par **mayreau**, le **17/05/2012** à **22:48**

Bonjour,

Mr G. a été placé dans un établissement pour personnes âgées dépendantes en décembre 2011.

Il vivait en location dans un logement appartenant à sa fille aînée. Lorsqu'il a quitté ce logement, il n'a emporté que ses vêtements. La mise sous tutelle est en cours. Cependant, sa fille aînée a vendu des meubles restées dans le logement sans l'accord de ses 2 soeurs.

La transaction a été faite avec un brocanteur au nom de sa fille.

Elle a ensuite déposé de l'argent sur le compte de son père.

Cette transaction est-elle valable ?

Comment peut-on protéger ses biens ?